Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 07/11/2024
ID : 031-213101876-20241104-2024_113-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, ROUER, SIMÉON, VALENTI et VITET
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, FÉDOU, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Absent(s) représenté(s) :
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LE PRIOL
Mme STEMER a donné procuration à M. RIVIER
Mme VOISIN a donné procuration à M. SÉVERAC
M. CANILLO a donné procuration à M. BRIANTAIS
M. FRANCHINA a donné procuration à Mme CALVO
M. GAUTHIER a donné procuration à M. BAË

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : M. PILET Jean-Claude

Séance du
4 novembre 2024
Acte n° **2024-113**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	33
présents :	25
procurations :	8
absents :	0
votants :	33

Date de la convocation : 28 octobre 2024

Thème : 7.5 – SUBVENTIONS

Objet : Demande de subvention auprès de la Fédération Nationale des Collectivités et des Régies pour la mise en application et le suivi des obligations du Décret Tertiaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,
Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal qu'afin de respecter les obligations de déclaration annuelle des consommations d'énergie sur la plateforme OPERAT, la Ville de Fonsorbes a désigné, depuis 2022, le Cabinet LOWIT pour réaliser ces obligations.

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66.

Ce programme apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme CEE ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires. Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet CHENE Saison 3, la Ville de Revel et la Ville de Fonsorbes ont déposé une candidature commune, portée par la Ville de Fonsorbes, coordinateur du groupement. Le dossier de candidature du groupement Ville de Fonsorbes et Ville de Revel ayant été retenu par le Jury du Programme CEE ACTEE +, la FNCCR a approuvé d'accorder une subvention de 25 867,00 € à la Ville de Fonsorbes, basée sur les dépenses retenues dans la candidature à savoir :

- Assistant Maitre d'Ouvrage stratégie mise en conformité décret tertiaire et déclaration annuelle des consommations d'énergies sur la plateforme OPERAT

.../...

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 07/11/2024
ID : 031-213101876-20241104-2024_113-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2024 – acte n° 2024-113 – page 2/3
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Demande de subvention auprès de la Fédération Nationale des Collectivités et des Régies pour la mise en application et le suivi des obligations du Décret Tertiaire

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Le plan de financement est donc le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS
Assistant Maitre d'Ouvrage stratégie mise en conformité décret tertiaire et déclaration annuelle des consommations d'énergies sur la plateforme OPERAT	51 734, 00 €
TOTAL DÉPENSES H.T.	**51 734, 00 €**
TVA	**10 346, 80 €**
TOTAL DÉPENSES TTC	**62 080,80 €**
RECETTES	**MONTANTS**
Subvention obtenue par la FNCCR – Fonds Chêne Saison 3	25 867,00 €
TOTAL RECETTES	**25 867,00 €**
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	**36 213,80 €**

En conséquence, afin de percevoir cette subvention, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la subvention accordée par la FNCCR.

De plus, suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et ledit groupement dès que le dossier de subvention sera finalisé auprès de la FNCCR.

Le Conseil Municipal sera donc amené à délibérer ultérieurement sur la signature de cette convention.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : décide de valider la demande de subvention auprès de la FNCCR pour l'AAP Chêne Saison 3.

ARTICLE 2 : décide de valider le montage et le fonctionnement du groupement porté par la Ville de Fonsorbes.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 novembre 2024.

.../...

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 07/11/2024
ID : 031-213101876-20241104-2024_113-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2024 - acte n° 2024-113 - page 3/3
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Demande de subvention auprès de la Fédération Nationale des Collectivités et des Régies pour la mise en application et le suivi des obligations du Décret Tertiaire

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 novembre 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le - 7 NOV. 2024